



Schweizerische Gesellschaft für Notfall- und Rettungsmedizin  
Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage  
Società Svizzera di Medicina d'Urgenza e di Salvataggio  
Swiss Society of Emergency and Rescue Medicine

Berne, le 18 janvier 2021

## Communiqué de presse

### **La SSMUS demande que le personnel de santé en péril puisse rapidement être vacciné**

**Le canton de Zurich réalise aujourd’hui les premières vaccinations du personnel hospitalier. D’autres cantons ne commenceront que plus tard. La Société suisse de médecine d’urgence et de sauvetage (SSMUS) demande que le personnel de santé puisse être vacciné le plus rapidement possible. Et cela dans toute la Suisse. Nous avons besoin d’une réglementation unifiée.**

La vaccination contre le Covid-19 est un moyen efficace pour réduire les formes graves de la maladie et les décès, et d’éviter une surcharge du système de santé. Elle contribue à la lutte commune contre cette pandémie. A côté des personnes vulnérables, le personnel de santé doit également avoir la possibilité de se faire vacciner le plus rapidement possible, dès que davantage de doses seront disponibles. « Nous avons besoin d’une réglementation unifiée », souligne le prof. Aristomenis Exadaktylos, coprésident de la SSMUS. « Nos collaboratrices et collaborateurs sont au front du Covid-19 depuis près d’un an. Selon les cantons, ils sont vaccinés plus ou moins rapidement. Il manque une stratégie supracantonale pour ce « groupe à risque ». Ces personnes doivent avoir accès à la vaccination le plus rapidement possible, et cela de manière suprarégionale, à l’échelle de l’ensemble de la Suisse. » La SSMUS soutient pleinement la vaccination prioritaire des personnes vulnérables. Mais la prochaine priorité est constituée par le personnel des services d’urgence et de soins intensifs, le personnel des services Covid-19 des hôpitaux, les collaborateurs/trices des services de sauvetage (ambulanciers et médecins urgentistes) ainsi que les autres personnels de santé exposés au Covid-19 souhaitant se faire vacciner le plus rapidement possible. Ils sont particulièrement exposés et doivent pouvoir bénéficier de la protection supplémentaire du vaccin, s’ils le souhaitent. La SSMUS estime que la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) doit fixer sans délai des règles de priorité claires et unifiées pour la vaccination. Si cela s’avère impossible au niveau des cantons, la Confédération doit intervenir.

#### **Votre interlocuteur**

Prof. Dr méd. Aristomenis Exadaktylos, coprésident et membre du comité de la Société suisse de médecine d’urgence et de sauvetage (SSMUS)  
via Gabriela Kaufmann +41 31 332 41 11 et/ou Franziska Ingold +41 79 651 94 35

Pour tout complément d’information :

Société suisse de médecine d’urgence et de sauvetage (SSMUS)  
Secrétariat central  
Wattenwylweg 21  
3006 Berne

Tél. 031 332 41 11

[sekretariat@sgnor.ch](mailto:sekretariat@sgnor.ch)

[www.sgnor.ch](http://www.sgnor.ch)